

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1883-1884.

Projet de Loi contenant le Budget général pour l'exercice 1884.

(Voir les n^{os} 102, session de 1882-1883; 3, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et annexe, 33, 36, 45, 46, 56, 61, 65, 67, 69, 73, 77, 79, 92, 100, 105, 110, 114, 124, 127 et annexe, 136, 140, 142 et 144, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1884.

TITRE I^{er}.

§ 1^{er}. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1884, des crédits s'élevant à la somme de fr. 326,870,741-71.

Ces crédits sont répartis, conformément aux tableaux II à XIII ci-annexés, entre les divers Départements et services de la manière suivante :

II. Dette publique	fr. 100,505,272,71
III. Dotations	4,806,240 "
IV. Ministère de la Justice	15,524,861 "
V. Id. des Affaires étrangères.	2,363,460 "
VI. Id. de l'Intérieur.	23,627,011 "
VII. Id. de l'Instruction publique	22,021,977 "
VIII. Id. des Travaux publics.	90,859,680 "
IX. Ministère de la Guerre	46,073,800 "
X. Gendarmerie	3,530,500 "
XI. Ministère des Finances	15,874,440 "
XII. Non-valeurs et Remboursements	1,683,500 "
XIII. TOTAL	fr. 326,870,741 71

(2)

REPORT. . . fr. 326,870,741 71

§ 2. RECETTES ORDINAIRES.

ART. 2.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1883, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1884, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1884, sont évaluées, conformément au tableau I ci-annexé, à la somme de fr. 316,136,727 »

Les fonds d'amortissement demeurés sans emploi pourront être affectés à couvrir l'insuffisance de ces ressources ; ils sont évalués à fr. 4,312,000 »

ENSEMBLE. . . fr. ————— 320,448,727 »

EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr. 6,422,014 71

TITRE II.

§ 1^{er}. DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 3.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884 : 1^o à titre de crédits reportés de l'exercice 1883, par application de l'article 3 de la loi du 1^{er} août 1883, une somme de fr. 18,491,526-71 ; et 2^o à titre de crédits nouveaux, une somme de fr. 55,135,192-28.

Ces crédits, détaillés au tableau XIV, ci-annexé, sont répartis de la manière suivante :

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.	CRÉDITS	
	Reportés de l'exercice 1883.	Nouveaux.
Justice fr.	347,982 42	2,000,000 »
Affaires étrangères	»	»
Intérieur.	14,811,360 25	30,802,472 28
Instruction publique	575,222 60	5,396,270 »
Travaux publics.	1,958,082 44	11,186,450 »
Guerre	798,879 »	5,550,000 »
Finances.	»	200,000 »
TOTAUX. fr.	18,491,526 71	55,135,192 28
ENSEMBLE fr.	73,626,718 99	

§ 2. — RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 4.

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen :

1° Du produit des ventes de biens domaniaux . . . fr.	1,800,000	»
2° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584	»
3° De la délivrance des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer (lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877)	11,565,000	»
4° Des sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires	1,500,000	»
Total. . fr.	<u>15,035,584</u>	»

ART. 5.

Les dépenses sur ressources extraordinaires seront couvertes, pour le surplus : 1° en ce qui concerne les crédits reportés de l'exercice 1883, au moyen des ressources qui étaient affectées à ces crédits; 2° en ce qui concerne les crédits nouveaux, au moyen des emprunts réalisés.

ART. 6.

Est nulle et sans objet l'autorisation accordée au Gouvernement, par l'article 2 de la loi du 1^{er} août 1883, de contracter un emprunt à concurrence de 8,086,960 francs.

§ 3. — RELIQUATS DE CRÉDITS.

ART. 7.

La partie des crédits alloués par l'article 3 qui ne sera point grevée à la date du 31 décembre 1884 de droits au profit de créanciers de l'Etat, du chef de services faits et acceptés, ne pourra être reportée à l'année suivante que par la loi.

TITRE III.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

ART. 8.

Les subsides et les fonds de remploi, détaillés au tableau XV, sont évalués en recette et en dépense à la somme de 7,224,000 francs.

Les soldes constatés à la fin de l'année 1884 seront reportés à l'année suivante avec la même destination.

Les dépenses sont soumises au contrôle de la Cour des Comptes.

(4)

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

ART. 9.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'année 1884 sont évaluées respectivement à la somme de 627,011,200 francs, conformément au tableau XVI ci-annexé.

Les sommes restant disponibles à la fin de l'année, sur ces fonds, seront reportées à l'année suivante.

TITRE V.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 10.

Nul supplément de traitement ou indemnité pour le personnel rémunéré sur les crédits ordinaires du Budget ne peut être prélevé sur les allocations destinées aux salaires ou à des dépenses sur ressources extraordinaires.

ART. 11.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les issues (déchets, peaux, suif, etc.), provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 12.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 28 mars 1884.

Les Secrétaires,
(Signé) L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) J. DESCAMPS.

(5 - 14)

N° 23

1883 - 1884

Budget 1° exercice 1884

Cfr. 35mm.

4 plans

(10)

Budget de l'exercice 1884.

TITRE I.

DÉPENSES ORDINAIRES.

TABLEAUX II A XIII.

Répartition des dépenses entre les Départements
et services.

TABLEAU II.

DETTE PUBLIQUE

(Voir les nos 102 page 15, session de 1882-1883, 3 page 19, 26 et 31, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES				
		ordinaires et permanents.		extraordinaires et temporaires.		
	CHAPITRE PREMIER.	SOMMES AFFECTÉES au service				
	SERVICE DE LA DETTE PROPRIÉTÉ DITE.	des intérêts.	de l'amortissement.	TOTAL par dette.		
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1850.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 p. c.	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	»
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	80,598 14	»
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	105,820 10	»
4	Rachat des droits de fanal.	»	»	»	21,164 02	»
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1850.</i>					
	§ 1^{er}. INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
5	Emprunt à 4 p. c. de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	36,516,111 28	3,726,490 65	40,242,601 93	40,242,601 93	»
6	Emprunt à 4 p. c. (2 ^e série de 1880)	5,388,760 »	675,595 »	6,062,555 »	6,062,555 »	»
7	Dettes à 3 p. c.	15,595,770 »	1,039,718 »	16,635,488 »	16,635,488 »	»
	Totaux. fr.	62,999,632 06	5,439,803 65	68,439,435 71		

DETTE PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
§ 2. ANNUITÉS DIVERSES.				
8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000	»	
9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,330	»	
10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal	500,000	»	
11	Quatorzième annuité pour prix du matériel d'explo- itation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000	»	
12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande-Compagnie du Luxembourg.	599,750	»	
13	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,525	»	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	285,025	»	
15	a. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,391,169	»	85,071,272 74
	b. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention)	2,710,987 84	569,680 16	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1884 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	»	1,000,000	»
17	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 p. c. de 1885.	»	100,000	»
17bis	Intérêts à 4 p. c. sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton	20,000	»	
§ 3. AUTRES CHARGES.				
18	Rente annuelle à 3 p. c., à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	»	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 dé- cembre 1851 et lois subséquentes (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à ser- vir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concu- rence des engagements résultant de ces lois.)	490,000	»	
a. Frais relatifs au service :				
1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . fr. 425,000				

DETTE PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	2° Des titres de la Caisse d'annuités dues par l'Etat et visés par la Tré- sorerie. 6,000 »	138,500 »	»	
	b. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garan- tie du minimum d'intérêt, en exécu- tion des conventions 7,500 »			
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif.)	3,200,000 »	»	
22	Pensions diverses	9,149,000 »	12,000 »	12,961,000 »
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	»	600,000 »	
	(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)			
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,250,000 »	1,253,000 »	»	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	20,000 »	»	2,473,000 »
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.	1,200,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL POUR LE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE . fr.	98,423,592 55	2,081,680 16	100,505,272 71

TABLEAU III.

DOTATIONS.

*(Voir les n^{os} 102 page 18, session 1882-1883, 26 et 45, session de 1883-1884, de la
Chambre des Représentants.)*

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perman- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 »	»	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	70,000 »	50,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	859,365 »	98,200 »	957,565 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	»	228,675 »
6	— du personnel des bureaux	136,725 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses.	20,000 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	»	
TOTAL POUR LE SERVICE DES DOTATIONS. . . fr.		4,658,040 »	148,200 »	4,806,240 »

TABLEAU IV.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

(Voir les nos 102 page 19, session de 1882-1883, 3 page 23, 26, 36, 65 et 69, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	381,800	»	
3	Matériel	50,000	»	467,800
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000	»	
5	Frais de route et de séjour	9,000	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	271,550	»	
7	— Matériel	6,500	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,059,500	»	
9	— Matériel	26,000	»	4,341,550
40	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 fr. sans distinction de classes	2,046,700	»	
41	Justices de paix et tribunaux de police	931,500	»	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	22,550	»	
13	— Matériel	2,000	»	83,170
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre.	3,720	»	5,000
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,300,000	»	
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,350	»	5,658
	Litt. b. — Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,500	»	1,321,508

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix Entretien du palais de justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc.	35,000 »	120,000 »	155,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , <i>réduction du compte rendu analytique des séances du Sénat</i> et travaux accessoires.	490,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . Souscription à la table générale de la Pasicrisie	3,000 »	6,750 »	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 »	»	539,050 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	42,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, y compris les traitements des chanoines, jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels	169,400 »	100,600 »	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
28	Clergé inférieur du culte catholique, sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte.	4,241,000 »	»	4,922,558 »
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	100,000 »	150,000 »	
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 »	»	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	
32	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 »	»	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	10,000 »	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 »	»	
36	Secours pour les ministres des cultes. (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1 ^o s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2 ^o s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	30,000 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat	200,000 »	»	
38	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000 »	200,000 »	971,200 »
39	Frais de route et de séjour et indemnité des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.	15,000 »	»	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	4,500 »	»	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	14,000 »	»	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
42	Écoles agricoles pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,140,000 »	»	
44	Gratifications aux détenus	15,000 »	»	
45	Frais d'habillement des gardiens	32,000 »	»	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	41,000 »	»	
47	Fonctionnaires $\left\{ \begin{array}{l} a. \text{ Traitements.} \\ b. \text{ Indemnité de logement à cer-} \\ \text{et employés.} \end{array} \right.$ tains gardiens mariés ou veufs avec enfants	862,325 » 44,000 »	» »	
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	30,000 »	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	180,000 »	»	2,569,725 »
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direc- tion et la surveillance journalière des construc- tions.	»	20,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 »	»	
52	Gratifications aux détenus	37,000 »	»	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	2,000 »	
54	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	65,400 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
	<i>Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.</i>			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonc- tionnaires et employés des divers services res- sortissant au Département.	»	24,000 »	
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat des livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 »	»	30,800 »
	TOTAL POUR LE SERVICE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	14,850,853 »	674,008 »	15,524,861 »

TABLEAU V.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Voir les nos 102 page 24, session de 1882-1883, 26 et 27, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	425,250 »
2	— du personnel des bureaux	527,450 »	»	
3	Matériel	53,800 »	»	
4	Fonds secrets	15,000 »	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
6	Allemagne	58,000 »	»	879,500 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	»	
8	Brésil	30,000 »	»	
9	Chine	58,000 »	»	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 »	»	
11	Espagne	50,000 »	»	
12	États-Unis	50,000 »	»	
13	France	58,000 »	»	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	»	
15	Italie	38,000 »	»	
16	Japon	38,000 »	»	
17	Mexique	30,000 »	»	
18	Pays-Bas	38,000 »	»	
19	Portugal	25,000 »	»	
20	Roumanie	25,000 »	»	
21	Russie	58,000 »	»	
22	Serbie	25,000 »	»	
23	Suisse	20,000 »	»	
24	Turquie	50,000 »	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
25	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	»	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
26	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	504,050 »	»	504,050 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 »	»	170,000 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
28	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000 »	»	
29	— — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople.	16,000 »	»	
30	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	70,460 »	»	250,460 »
31	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	»	
32	Frais de chancellerie	20,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.	42,000 »	»	42,000 »

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VII.				
COMMERCE, ÉMIGRATION.				
34	Frais divers et encouragements au commerce, musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	87,800 »	»	105,900 »
35	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	»	
CHAPITRE VIII.				
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.				
36	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,300 »	»	6,300 »
37	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 »	»	
38	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	2,000 »	»	
<i>Total pour le service du Ministère des Affaires étrangères. fr.</i>		2,563,460 »	»	2,563,460 »

TABLEAU VI.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(Voir les nos 102 page 27, session de 1882-1883, 3 page 29, 26, 67, 79 et 92, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	722,894 »	»	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la Bibliothèque centrale; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	100,000 »	4,000 »	908,994 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	31,100 »	»	
<i>Honoraires des avocats.</i>				
5	Honoraires des avocats du Département	30,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	12,800 »	»	
7	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	55,000 »	»	
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	15,175 »	»	62,975 »
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
9	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de recensement général de 1880; frais de rédaction et impression de l'Exposé de la situation du royaume.	54,000 »	129,690 »	163,690 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
1	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800 »	»	
11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 104,752 »			
	— de Brabant { 158,813 »			
	— de la Flandre occidentale 451,965 »			
	— de la Flandre orientale { 155,411 »			
	— de Hainaut 125,730 »			
	— de Liège 417,752 »			
	— de Limbourg 78,185 »			
	— de Luxembourg 73,737 »			
	— de Namur 101,824 »			
		1,006,169 »	5,500 »	
12	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers. 27,000 »			
	— de Brabant 27,000 »			
	— de la Flandre occidentale 27,000 »			
	— de la Flandre orientale 27,000 »			
	— de Hainaut 27,000 »			
	— de Liège 51,500 »			
	— de Limbourg 20,700 »			
	— de Luxembourg 20,700 »			
	— de Namur 24,000 »			
		251,900 »	»	2,574,569 »
13	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires 216,500 »			
	Frais de bureau 44,400 »			
	Traitements des employés 190,500 »			
		475,400 »	»	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1884. 24,000 »			
14	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	50,000 »	»	
15	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	20,000 »	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
15bis	Examens de capacité électorale. Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. Frais d'impression et matériel. Ecritures extraordinaires et dépenses diverses	280,000 »	»	
16	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	59,000 »	
17	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	1,800 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
18	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens	114,000 »	»	144,000 »
19	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses	50,000 »	»	
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
20	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique	27,000 »	»	
21	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Indemnités et salaires. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. — Frais divers. — Une somme de 5,000 fr. pourra être transférée à l'article 24	15,000 »	»	46,500 »
22	Personnel du magasin central	4,500 »	»	
CHAPITRE VII.				
FÊTES NATIONALES.				
25	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	34,000 »	»	
24	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 »	»	103,200 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- uences.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VIII.				
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.				
25	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	»	20,000 »
CHAPITRE IX.				
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.				
26	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 fr. aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	»	200,000 »	300,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs ; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
27	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	»	100,000 »	
CHAPITRE X.				
AGRICULTURE.				
28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	250,000 »	»	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . .	162,000 »	»	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces	101,500 »	»	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publications du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses	181,700 »	20,000 »	1,146,925 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité .	119,100 »	»	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	108,700 »	»	
34	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,800 »	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	»	20,000 »	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	105,325 »	»	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire	51,800 »	6,000 »	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers; traitements de disponibilité. — Frais à rembourser aux provinces pour le travail de confection en 1883 et en 1884, des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables (Chap. 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877)	2,250,000 »	»	2,250,000 »
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
39	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500 »	»	
40	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves .	55,000 »	»	
41	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	288,900 »	50,000 »	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	21,450 »	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'-hommes.	21,000 »	»	
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil.	8,000 »	»	491,450 »
45	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	6,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
46	Traitement du personnel	27,500 »	»	
47	Laboratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	24,500 »	»	
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
48	Traitement des vérificateurs	79,750 »	»	127,750 »
49	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs. .	56,000 »	»	
50	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. .	12,000 »	»	
	CHAPITRE XIV.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
51	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens Etats-Généraux; publication d'une bibliographie nationale; publications d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	151,000 »	51,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
52	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000°. Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	69,073 »	156,211 »	
53	Palais des Académies - Traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	»	
54	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	58,600 »	»	
55	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	26,900 »	»	
56	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	89,100 »	»	1,037,034 »
57	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . .	75,700 »	»	
58	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	71,800 »	»	
59	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée	30,650 »	47,000 »	
60	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses de personnel, de matériel de culture et de publication des annales de l'établissement.	82,400 »	»	
61	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	64,700 »	»	
62	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
63	Archives de l'État dans les provinces; personnel .	59,450 »	»	
64	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales	14,200 »	8,000 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
65	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	3,500 »	
	CHAPITRE XV.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
66	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens	280,250 »	81,500 »	
67	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'Etat dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . .	60,000 »	»	
68	Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles. Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien . . .	8,850 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
69	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	103,285 »	10,000 »	
70	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionne-			

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	ment de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses. . .	292,000 »	»	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance. . .	35,300 »	»	
72	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . .	59,060 »	86,484 »	
73	Musée royal d'armures et d'antiquités.— Personnel.	21,250 »	»	
74	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. . . .	39,400 »	»	
	<i>Monuments publics.</i>			
75	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	50,000 »	25,000 »	1,736,073 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
76	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique.	76,000 »	10,000 »	
77	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	33,650 »	»	
78	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. .	6,000 »	»	
79	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.	7,500 »	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
80	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	160,060 .	8,000 .	
81	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	76,358 .	,	
82	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	52,126 .	,	
83	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses	143,000 .	11,000 .	
	CHAPITRE XVI.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services			

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil, frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	200,000 »	»	233,500 »
85	Académie royale de médecine	33,500 »	»	
	CHAPITRE XVII.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	Section 1 ^{re} . — <i>Ponts et Chaussées.</i>			
86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,300,000 »	»	
87	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000 »	»	
	Section 2. — <i>Bâtiments civils.</i>			
88	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques	600,000 »	»	
89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	»	370,000 »	
	Section 3. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>			
90	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	1,388,500 »	739,800 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
91	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	122,000 »	
92	Rivière et canal de l'Ourthe	»	15,000 »	
95	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	15,000 »	
94	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	13,500 »	
95	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	16,000 »	
96	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	5,000 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
97	Canal d'embranchement vers Hasselt	»	8,000 »	
98	Sambre canalisée	»	15,000 »	
99	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	20,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
100	Escaut	»	54,000 »	
101	Canal de Mons à Condé.	»	9,000 »	
102	— de Pommerœul à Antoing.	»	11,500 »	
103	Lys.	»	14,500 »	
104	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	»	12,000 »	
105	Canal de Roulers à la Lys.	»	3,000 »	
106	Canal de Gand à Ostende, et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	»	22,000 »	
107	Canal de Gand à Terneuzen	»	50,000 »	
108	Durme	»	14,000 »	
109	Dendre.	»	1,000 »	11,731,075 »
110	Rupel	»	16,000 »	
111	Dyle et Demer	»	21,000 »	
112	Nèthe inférieure	»	»	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
113	Yser.	»	6,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
114	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
115	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	35,000	»	
	<i>Section 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
116	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	665,000 »	327,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
117	Port d'Ostende.	»	87,500 »	
118	Port de Nieupoort	»	85,000 »	
119	Côtes	»	155,400 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	Section 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
120	Etudes de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications.	48,500 »	54,500 »	
	Section 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
121	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	929,250 »	127,525 »	
122	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,128,794 »	37,486 »	
123	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.	30,000 »	»	
	Section 7. — Service des bâtiments civils.			
124	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	89,050 »	»	
125	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000 »	»	
	CHAPITRE XVIII.			
	MINES.			
	Section 1^{re}. — Personnel du conseil.			
126	Personnel du conseil des Mines. — Traitements, frais de routes.	41,570 »	»	
127	Matériel	1,640 »	»	
	Section 2. — Personnel du corps.			
128	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	531,350 »	»	
129	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
130	Confection de la carte générale des mines.	»	20,000 »	
	Section 3. — Caisses de prévoyance.			
131	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	»	464,560 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	Section 4. — <i>Impressions, etc.</i>			
132	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	8,000 »	
	CHAPITRE XIX.			
	Section 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
133	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500 »	»	
	Section 2. — <i>Commission des Annales des travaux publics.</i>			
134	Frais de route et de séjour	300 »	»	11,200 »
135	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	»	
	Section 3. — <i>Commission consultative des machines à vapeur.</i>			
136	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires.	1,500 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
137	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 137 à l'article 2. <i>Personnel.</i>)	»	42,316 »	42,316 »
	CHAPITRE XXI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
138	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,900 »	»	12,900 »
	CHAPITRE XXII.			
139	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle	»	1,300 »	1,300 »
140	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart.	»	17,000 »	17,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . fr.	20,015,529 »	3,611,482 »	25,627,011 »

TABLEAU VII.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Voir les n^{os} 102 page 41, session de 1882-1883, 26, 33, 73, 105 et 110, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	288,100	»	
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique.	55,000	»	
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	5,000	»	
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000	»	
6	Musée scolaire de l'Etat pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées scolaires et participation à des expositions scolaires, dans le pays ou à l'étranger. — Institution de petits concours près du musée scolaire de l'Etat.	54,000	»	
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	6,500	»	
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	16,000	»	
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. — Pensions accordées en 1884 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années antérieures	626,000	»	1,489,368
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1884 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876).	246,268	»	
11	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'Etat, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. Secours à des ascendants et à des sœurs de fonctionnaires et employés décédés, atteints d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien.	8,000	»	
12	Secours à d'anciens instituteurs nécessaires, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne			

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	65,000 »	»	
13	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs ; confection de diplômes ; travaux d'écriture	2,000 »	»	
14	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs de l'enseignement du dessin, de la musique et de la gymnastique dans les établissements scolaires. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses.	46,500 »	»	
15	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux. La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée	55,000 »	»	
16	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins du Département de l'instruction publique.	»	9,000 »	
	CHAPITRE II.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	
18	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat ; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849)	1,124,570 »	»	
19	Bourses universitaires et bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des universités	394,265 »	»	
20	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central ; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement ; huissiers du jury central ; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury ; garde du matériel et matériel, etc. ; indemnités aux professeurs des universités de l'Etat, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876	98,470 »	»	1,667,305 »
21	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des annales des Universités de Belgique.	10,000 »	»	
22	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions	27,000 »	»	
23	Frais de rédaction du 11 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur ; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1840)		7,000 »	

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE III.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
24	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Dépenses et frais divers	8,000 »	»	
25	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements. — Frais de voyage; missions; indemnités; rémunérations; frais de bureau; dépenses et frais divers.	50,250 »	»	
26	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; inspection; frais de route et de séjour; dépenses et frais divers. — Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Section normale flamande à Gand. Personnel, traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — École normale des sciences à Gand. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^a degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré ayant terminé leurs études pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. — Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^a degré. Personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.	268,393 »	»	
27	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^a degré. — Jurys d'admission, de passage et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations. — Salaire des huissiers; garde du matériel; matériel; dépenses et frais divers. — Jury de régente d'école moyenne de filles. Jurys d'admission et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers	46,700 »	»	4,214,788 »

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
28	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce d'Anvers. Primes d'encouragement et de récompenses. Bourses d'études. Dépenses et frais divers. — Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel; traitements; indemnités; subsides. — Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides.	3,464,725 »	»	
29	Écoles moyennes. — Bourses.	36,600 »	»	
30	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsides. Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Enseignement de la gymnastique. Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. Compléments de subsides	103,000 »	»	
31	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides.	23,000 »	»	
32	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers	36,000 »	»	
33	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités	»	3,120 »	
34	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. Traitements. — Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. Traitements	48,000 »	50,000 »	
35	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat. Acquisitions	14,000 »	76,000 »	
36	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers	3,000 »	2,000 »	

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
37	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Traitements des inspecteurs principaux. — Traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité des inspecteurs. — Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal	459,250 »	»	
38	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 3° aux inspectrices déléguées	200,000 »	»	
59	Personnel des établissements normaux primaires ; traitements et indemnités ; traitements de disponibilité ; dépenses imprévues	1,010,000 »	»	
40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. — Frais d'administration ; impressions, registres et dépenses diverses : 1° pour le service spécial de la direction générale de l'enseignement primaire ; 2° pour les comités scolaires	43,000 »	»	
41	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. — Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux primaires — Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. — Bourses aux élèves des écoles normales ; bourses de noviciat. — Frais de conférences agricoles et horticoles des instituteurs .	910,300 »	»	
42	Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes ; indemnités aux professeurs ; frais des jurys d'examen ; dépenses diverses. — Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires et des écoles normales ; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement ; frais des jurys d'examen ; dépenses diverses. — Cours normaux de couture et de coupe de vêtements ainsi que d'économie domestique pour les maîtresses des écoles normales, les inspectrices déléguées et pour un certain nombre d'institutrices chargées de propager l'enseignement spécial de ces matières ; frais d'organisation ; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours ; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement ; frais des jurys d'examen ; dépenses diverses. — Cours normaux de travaux manuels. — Cours d'histoire pour les professeurs et les régents des écoles normales. — Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices aux examens de			14,644,516 »

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	professeur ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études; frais du jury d'examen et autres dépenses .	84,000 »	»	
43	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire.— Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions ou en disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches.	10,190,966 »	»	
44	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes.—Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	1,670,000 »	»	
45	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales. — Achat de collections et d'appareils pour l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences. Achat de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues.—Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues.	100,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
46	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	6,000 »	»	6,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	21,894,857 »	127,120 »	22,021,977 »

TABLEAU VIII.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

(Voir les nos 102 page 47, session de 1882-1883, 3 page 43, 26, 32 et annexe, 61 et 114, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants).

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	354,350 »	
2	— des fonctionnaires et employés . . .	167,850 »	»		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	9,500 »	»		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	41,000 »	»		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000 »	»		
6	Honoraires des avocats du Département (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	30,000 »	»		
CHAPITRE II.					
CHEMINS DE FER.					
SECTION 1^{re}. — Services communs.					
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	568,015 »	»		
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	186,420 »	»		
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,006,000 »	»		
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 »	»		
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt . .	32,000 »	»		
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000 »	»		
SECTION 2. — Voies et travaux.					
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,425,690 »	»		
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	9,687,900 »	»		
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,342,100 »	»		

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.		
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . .	2,972,795	»		
	<i>SECTION 3. — Traction et matériel.</i>				
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,496,870	»		
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,931,500	»		
19	Primes d'économie et de régularité	547,800	»		
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,202,000	»		
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	14,511,200	»		
	<i>SECTION 4. — Transports.</i>				
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,870,490	»	74,330,545 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux . . .	5,947,875	»		
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	390,000	»		
25	Frais d'exploitation.	2,121,000	»		
26	Camionnage	1,800,000	»		
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux. .	650,000	»		
28	Redevances aux compagnies	50,000	»		
	<i>SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>				
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,684,770	»		
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	82,120	»		
	CHAPITRE III.				
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
	<i>SECTION 1^{re}. — Services communs.</i>				
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	85,684	»		
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	94,590	»		

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	»	
	SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,144,818	»	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	5,622,129	»	
36	Transport des dépêches	548,540	»	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	715,000	»	12,559,265
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (Crédit non limitatif)	40,000	»	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	780,820	»	
40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	»	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,005,561	»	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,006,500	»	
43	Entretien	574,351	»	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne (Les crédits portés aux articles 51, 54 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)	1,000	»	
	CHAPITRE IV.			
	MARINE.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	867,386	»	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	182,800	»	
47	Remises (Crédit non limitatif).	1,400,000	»	3,476,245
48	Subsides	56,155	»	
49	Traction et matériel.	969,904	»	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE V.			
	<i>Comité du contentieux.</i>			
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires.	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE VI.			
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	67,000 »	67,000 »
	CHAPITRE VII.			
52	Pensions : premier terme.	22,200 »	»	22,200 »
	CHAPITRE VIII.			
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,525 »	»	29,525 »
	CHAPITRE IX.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	15,750 »	»	15,750 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	90,792,680 »	67,000 »	90,859,680 »

TABLEAU IX.

Ministère de la Guerre.

(Voir les nos 102 page 51, session de 1882-1883, 26 et 77, session de 1883-1884,
de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	502,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils.	200,000	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers em- ployés au Département de la Guerre.	16,000	»	
4	Matériel	65,000	»	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	50,000	150,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général.	896,800	»	1,425,770 »
7	— — des provinces et des places.	270,040	»	
8	— du service de l'intendance	258,950	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	507,600	»	1,198,800 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	700,200	»	
11	Service pharmaceutique	191,000	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,367,800	»	25,499,500 »
13	— — de la cavalerie	5,800,500	»	
14	— — de l'artillerie	5,352,400	»	
15	— — du génie	1,518,900	»	
16	— — du bataillon d'administration	679,900	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'Ecole militaire et de l'Ecole de guerre	252,100	»	277,000 »
18	Dépenses d'administration	44,900	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE VI.					
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.					
19	Traitement du personnel des établissements.	66,575 »	»	1,568,825 »	
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 »	»		
CHAPITRE VII.					
MATÉRIEL DU GÉNIE.					
21	Matériel du génie	1,470,000 »	»	1,470,000 »	
CHAPITRE VIII.					
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.					
22	Pain et viande	7,240,000 »	»	44,016,800 »	
25	Fourrages en nature	4,744,400 »	»		
24	Casernement des hommes.	767,700 »	»		
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	104,000 »	»		
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»		
27	Transports généraux	100,000 »	»		
28.	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»		
29	Remonte.	852,700 »	»		
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
50	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »	
51	Frais de représentation	20,000 »	»		
CHAPITRE X.					
PENSIONS ET SECOURS.					
52	Pensions et secours.	151,460 »	540 »	155,000 »	
CHAPITRE XI.					
DÉPENSES IMPRÉVUES.					
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,105 »	»	15,105 »	
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE . fr.		45,925,260 »	150,540 »	46,075,800 »	

TABLEAU X.
Ministère de la Guerre.

SERVICE DE LA GENDARMERIE.

*(Voir les nos 102 page 54, session de 1882-1883, 26 et 28, session de 1883-1884,
de la Chambre des Représentants.)*

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes	extraordinaires et temporaires.	
1	Gendarmerie.	5,550,500 »	.	5,550,500 »

TABLEAU XI.

Ministère des Finances.

(Voir les nos 102 page 55, session 1882-1883, 26 et 29, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	850,700	14,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000	2,000 »	
4	Frais de tournées	10,000	»	1,551,300
5	Matériel.	324,300	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie	4,200	»	
7	Service de la monnaie.	16,100	»	
8	Documents statistiques	18,000	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
9	Traitements des agents du Trésor	170,000	»	218,000
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	48,000	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
11	Surveillance générale. — Traitements.	465,550	»	
12	Service de la conservation du cadastre. — Traite- ments	702,950	»	
13	Service des contributions directes, des ac- cises et de la comptabilité.	Traitements fixes	2,158,500	500 »
14		Remises proportionnel- les et indemnités (<i>crédit non limitatif</i>)	2,270,700	»
15	— des douanes et de la recherche maritime	4,819,825	4,500 »	
16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	10,500	2,500 »	11,589,555
17	Suppléments de traitement.	260,225	»	

MINISTÈRE DES FINANCES.

ARTICLE.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	"	72,000 "	
19	Frais de bureau et de tournées	94,580 "	"	
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	526,200 "	15,000 "	
21	Police douanière	5,000 "	"	
22	Matériel	201,425 "	"	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	499,360 "	"	
24	Traitements du personnel du domaine	124,995 "	7,450 "	
23	— — forestier	402,480 "	"	
26	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,570,000 "	"	
27	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	72,000 "	"	2,685,585 "
28	Matériel	55,800 "	"	
29	Dépenses du domaine	78,000 "	44,000 "	
30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 "	"	
31	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif)	1,500 "	"	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	
55	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 "	"	42,000 "
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
34	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 "	"	8,000 "
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.		15,712,690 "	161,750 "	15,874,440 "

TABLEAU XII.

Non-Valeurs et Remboursements.

(Voir les n^{os} 102 page 57, session de 1882-1883, 26 et 46, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perm- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	200,000	»	566,000
2	— — — — — personnelle	250,000	»	
3	— sur le droit de patente	100,000	»	
4	— sur les redevances des mines.	10,000	»	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents	6,000	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	Contributions directes, douanes et accises. — Resti- tutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers	225,000	»	1,117,500
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000	»	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000	»	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500	»	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	250,000	»	
11	Déficit des divers comptables de l'État.	40,000	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS . . . fr.		1,683,500	»	1,683,500

TABLEAU XIII.

Récapitulation des dépenses ordinaires de l'exercice 1884.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
»	Dette publique	98,423,592 55	2,081,680 16	100,505,272 71
»	Dotations	4,658,040 »	148,200 »	4,806,240 »
»	Ministère de la Justice	14,850,855 »	674,008 »	15,524,861 »
»	— des Affaires étrangères	2,565,460 »	»	2,565,460 »
»	— de l'Intérieur.	20,015,529 »	5,611,482 »	25,627,011 »
»	— de l'Instruction publique	21,894,857 »	127,120 »	22,021,977 »
»	— des Travaux publics	90,792,680 »	67,000 »	90,859,680 »
»	— de la Guerre	45,923,260 »	150,540 »	46,073,800 »
»	Gendarmerie	3,530,500 »	»	3,530,500 »
»	Ministère des Finances	15,712,690 »	161,750 »	15,874,440 »
»	Non-Valeurs et Remboursements	1,683,500 »	»	1,683,500 »
		519,848,961 55	7,021,780 16	526,870,741 71

Budget de l'exercice 1884.

TITRE II.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU XIV.

**Répartition des dépenses entre les Départements
et services.**

TABLEAU XIV.

Dépenses sur ressources extraordinaires.

[Voir les n^{os} 102 page 61, session de 1882-1883, 3 page 49, 26, 56, 100, 127, 136, 140 et 142, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.]

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
<i>Ministère de la Justice.</i>				
1a	Palais de Justice. — Travaux	»	1,700,000 »	1,700,000 »
1b	— Ameublement.	71,247 16	300,000 »	571,247 16
2	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre.	50,000 »	.	50,000 »
2a	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons.	226,735 26	»	226,735 26
Total pour le Ministère de la Justice.		547,982 42	2,000 000 »	2,547,982 42
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>				
ANCIENS SERVICES.				
3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	69,314 21	160,000 »	229,314 21
4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables	»	228,000 »	228,000 »
5	Continuation de l'armement de la garde civique	570,587 98	900,000 »	1,470 587 98
5a	Acquisition d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État	100,000 »	»	100,000 »
Total.		759,902 19	1,288,000 »	2,027,902 19
<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés ; rachat du droit de barrière sur des routes de l'État, construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires.	422,993 57	1,800,000 »	2.222,993 57
7	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges	4,724 21	200,000 »	204.724 21
8	Observatoire royal de Bruxelles.	151,925 »	400,000 »	551,925 »
9	Locaux pour l'enseignement normal primaire	441,791 36	1,000,000 »	1,441,791 36
9a	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation.	»	1,200,000 »	1.200,000 »
10	Agrandissement des Ministères	»	100,000 »	100,000 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie ; exécution de travaux, acquisition de matériel, etc.	»	100,000 »	100,000 »
10b	Construction du Palais des Beaux-Arts	123,000 »	»	123,000 »
10c	Conservatoire de Liège.	250,000 »	»	250,000 »
10d	Hôtel des monnaies.	8,024 11	»	8,024 11
10e	Restauration du Palais des Princes-Évêques de Liège	22,999 41	»	22,999 41
10f	Prison de St-Gilles	195,221 41	140,000 »	335,221 41
10g	École des humanités de Liège. — Agrandissement et reconstruction	44,591 41	»	44,591 41
10h	Monument de l'ancien champ des manœuvres	20,629 88	»	20,629 88
10i	Conservatoire royal de Bruxelles	62 92	1,472 28	1,535 20
	Total.	1,685,965 28	4,941,472 28	6,625,435 56
	<i>Travaux hydrauliques.</i>			
11	Meuse	625,000 »	1,275,000 »	1,900,000 »
12	Ourthe. — Rectification du Fourchu-Fossé	7,662 45	100,000 »	107,662 45
15	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement.	14,794 83	46,100 »	60,894 83
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi	1,200,000 »	4,500,000 »	5,700,000 »
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	168,765 35	2,000,000 »	2,168,765 35
16	Ruisseau de l'Espierres. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recreusement du ruisseau	14,500 »	33,900 »	48,400 »
17	Haine. — Travaux d'amélioration	»	150,000 »	150,000 »
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	3,726,029 74	800,000 »	4,526,029 74
19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux.	444,000 »	500,000 »	944,000 »
20	Canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière	»	100,000 »	100,000 »
21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	168,550 15	3,000,000 »	3,168,550 15
22	Canal de Selzaete à la mer du Nord	»	100,000 »	100,000 »
25	Dendre— Travaux de parachèvement	119,838 82	20,000 »	139,838 82
24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration.	9,827 51	25,000 »	34,827 51
25	Senne. — Travaux d'amélioration.	»	500,000 »	500,000 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
25a	Grande Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt.	»	12 000 »	12,000 »
26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage.	»	550,000 »	550,000 »
26a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges . .	16,102 56	»	16,102 56
26b	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres	»	46,000 »	46,000 »
26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Maréographes.	59,400 »	»	59,400 »
26d	Lys	75,000 »	»	75,000 »
26e	Canal de Roulers à la Lys	22,859 89	»	22,859 89
26f	Barrage de la Gileppe	104,000 »	»	104,000 »
26g	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	40,000 »	»	40,000 »
26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	54,965 95	»	54,965 95
26i	Détournement du Schyn, à Anvers	15,649 41	»	15,649 41
	Total.	6,862,924 64	15,558,000 »	20,420,924 64
	<i>Chemins de fer en construction.</i>			
27	Lignes de la convention-loi des 1/26 juin 1877.	2,876,599 20	6,565,000 »	9,441,599 20
28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875	509,751 20	2,100,000 »	2,609,751 20
29	Ceinture de Bruxelles	565,548 59	500,000 »	865,548 59
30	Amblève	1,081,089 47	1,350,000 »	2,431,089 47
30a	Anvers vers Tilbourg	8,000 »	»	8,000 »
30b	Libramont à Bertrix.	150,016 51	»	150,016 51
30c	Wavre à Jodoigne par Gastuche.	250,000 »	»	250,000 »
30d	Audenarde à Orroir.	115,808 55	»	115,808 55
30e	Station d'échange de Virton	8,000 »	»	8,000 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
30f	Station de Dison.	7,157 54	»	7,157 54
30g	Thielt à Lichtervelde	1,204 67	»	1,204 67
30h	Station de Braine-l'Alleud.	»	250,000 »	250,000 »
30i	Gare industrielle de Tournay.	145,006 31	»	145,006 31
30j	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neer- linter.	»	150,000 »	150,00 »
30k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les Sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-loi des 31 janvier-15 mars 1875 et 1/26 juin 1877 et frais de procès avec ces même Sociétés	»	100,000 »	100,000 »
30l	Ceinture de Liège	26,588 30	»	26,588 30
		5,524,570 14	11,015,000 »	16,539,570 14
	Total pour le Ministère de l'Intérieur	14,811,560 25	30,802,472 28	45,615,832 53
	<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>			
31	Enseignement supérieur. — Construction et amélio- ration des locaux des Universités.	431,317 69	2,222,270 »	2,653,587 69
32	Enseignement moyen. — Construction et ameuble- ment de locaux	»	1,500,000 »	1,500,000 »
33	Enseignement primaire. — Construction et ameub- lement de locaux	»	1,500,000 »	1,500,000 »
34	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.. . . .	77,000 »	74,000 »	151,000 »
34a	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux.	28,258 51	»	28,258 51
35	Ameublement des écoles et sections normales . .	29,646 40	100,000 »	129,646 40
35a	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruc- tion publique.	1,000 »	»	1,000 »
35b	Installation du Musée scolaire de l'État au pavillon du champ des manœuvres	8,000 »	»	8,000 »
	Total pour le Ministère de l'Instruction publique.	575,222 60	5,596,270 »	5,971,492 60
	<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
36	Chemins de fer. — Voies et travaux	962,329 31	4,500,000 »	5,462,329 31
37	— Traction et matériel. — Exten- sion du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outil- lage de la ligne de Lierre-Turnhout, dont la con- cession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881	635,188 89	5,747,000 »	6,382,188 89

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT TOTAL des crédits par article.
38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux.	16,085 79	500,000 »	516,085 79
39	Télégraphes. — Construction de lignes	126,875 52	500,000 »	426,875 52
40	Marine. — Matériel divers	55,200 »	539,450 »	574,650 »
40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	182,456 95	»	182,456 95
	Total pour le Ministère des Travaux publics	1,958,082 44	11,186,450 »	15,144,532 44
	<i>Ministère de la Guerre.</i>			
42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord.	»	1,000,000 »	1,000,000 »
45	Amélioration du casernement.	459,146 46	2,000,000 »	2,459,146 46
44	Construction du fort de Rupelmonde	287,662 95	1,000,000 »	1,287,662 95
45	Complément et amélioration de l'artillerie	24,261 77	600,000 »	624,261 77
46	Amélioration des armes portatives. Voitures à ba- gages	»	200,000 »	200,000 »
48	Transaction Pauwels.	»	450,000 »	450,000 »
49	— Keiler.	»	300,000 »	300,000 »
49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escaut.	24,760 »	»	24,760 »
49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem.	25,047 82	»	25,047 82
	Total pour le Ministère de la Guerre	798,879 »	5,550,000 »	6,348,879 »
	<i>Ministère des Finances.</i>			
50	Appropriation des terrains des places fortes déman- telées	»	200,000 »	200,000 »
	Total pour le Ministère des Finances	»	200,000 »	200,000 »
	— — de la Guerre	798,879 »	5,550,000 »	6,348,879 »
	— — des Travaux publics	1,958,082 44	11,186,450 »	15,144,532 44
	— — de l'Instruction publique.	575,222 60	5,596,270 »	5,971,492 60
	— — de l'Intérieur.	14,811,560 25	50,802,472 28	45,613,832 55
	— — de la Justice.	547,982 42	2,000,000 »	2,547,982 42
	TOTAL DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDI- NAIRES fr.	18,491,526 71	55,155,192 28	73,626,718 99

TABLEAU XV.

Dépenses sur ressources spéciales.

(Voir les nos 102 page 67, session de 1882-1883, 3 page 53, 26 et 124, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.	
CHAPITRE I.				
SUBSIDES.				
1	Subsides offerts à l'État pour constructions de routes.	100,000 »	1,100,000 »	
2	Subsides pour travaux d'utilité publique.	,000,000 »		
CHAPITRE II.				
FONDS DE REMPLOI.				
Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :				
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>				
3	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées.	16,000 »		
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
A. — Chemins de fer.				
4	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,500,000 »	4,919,000 »	
5	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »		
6	Service de la traction et du matériel	500,000 »		
7	Service des transports	50,000 »		
8	Services en général	50,000 »		
9	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 »		
B. — Postes et télégraphes.				
10	1° Service des postes.	25,000 »		
	2° Service des télégraphes			
C. — Marine.				
11	Service de la traction et du matériel	20,000 »		

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Ministère de la Guerre.</i>		
12	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
13	Service de l'institut cartographique militaire	15,000 »	
14	Service des objets de couchage de l'État ♥	5,000 »	
15	Service de la pharmacie centrale de l'armée	18,000 »	
16	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000 »	
	CHAPITRE III.		
	SERVICES DIVERS.		
17	Cautionnements des entrepreneurs défallants	5,000 »	
18	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école (loi du 14 août 1873)	900,000 »	1,205,000 »
19	Part revenant à l'État dans le produit net du bassin de batelage et du quai du Sud à Anvers	300,000 »	
	TOTAL DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES. . . . fr.	7,224,000 »	7,224,000 »

(67)

Budget de l'exercice 1884.

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

TABLEAU XVI.

Prévisions des recettes et des dépenses.

TABLEAU XVI.

Recettes et dépenses pour ordre.

(Voir les nos 102 page 71, session de 1882-1883, 3 page 55, 26 et 30, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux	2,100,000 »	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'art. 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	100,000 »	
4	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat 1,200,000 »	
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 8,000,000 »	9,700,000 »
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000 »	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	26,452,300 »	
6	Réserve du fonds communal	350,000 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	350,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	600,000 »	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	25,000,000 »	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	50,000 »	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.	1,200,000 »	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000 »	
13	— — — de l'Intérieur.	250,000 »	411,699,300 »
14	— — — des Affaires étrangères	100,000 »	
15	— — — de la Justice.	150,000 »	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	200,000 »	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux.	350,000 »	

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
18	Caisse des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	380,000 »	
19	— — des officiers de l'armée	1,000,000 »	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000 »	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	250,000 »	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 »	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 »	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	7,000,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquelles elle est en relation.	3,600,000 »	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire.	17,000 »	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	400,000 »	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste	315,000,000 »	
29 ^{bis}	Encaissement et paiement des coupons d'intérêt et de dividende.	7,000,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
30	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 »	
31	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 »	
32	Impôts et produits recouverts au profit des communes	13,000,000 »	
33	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
34	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	1,000,000 »	
35	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
36	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	5,000 »	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	480,000 »	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière.	18,500 »	
39	Consignations de toute nature.	17,800,000 »	

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>		
40	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	9,000,000 »	
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	160,000 »	215,311,900 »
42	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers.	40,000,000 »	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	130,000,000 »	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
45	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
46	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
47	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	8,000 »	
	<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
48	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat	58,000 »	
49	Pensions payées par les élèves de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat.	74,000 »	
50	Produit du Jardin Botanique	1,400 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . fr.		627,011,200 »